

REGLEMENT INTERNE DU SITE ADSEILA.NET

Le présent règlement est établi entre la Société « *European Dragon Group* » représentée par **Erwan GENTIL**
39 Rue DAGA, 57050 METZ
propriétaire du nom de domaine « **ADSEILA.NET** » et du Site www.Adseila.net qui lui est lié d'une part
et vous, futur Membre du Site "Adseila.net", d'autre part.

Article 1 - Principes de base

En validant votre inscription comme Membre du Site « Adseila.net », vous vous engagez à respecter les termes et conditions définis dans le présent règlement. La Société propose au travers du Site « Adseila.net » du marketing autorisé sur tous les supports existants ou à exister pouvant en recevoir.

Article 2 - Modification du règlement

La Société se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement à tout moment, sans toutefois faire obstacle aux droits acquis par le Membre, notamment en sa qualité de Parrain.
La Société s'engage seulement à avertir les Membres du Site de ce changement sur la 1ère page de l'espace Membre pendant une durée d'un mois.

Article 3 - Droit applicable - Jurisdiction compétente

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige qui opposera notre Société à un Membre ou groupe de Membres du Site à l'amiable.
En cas d'échec de cette procédure amiable, seul le tribunal de METZ est compétent.

Article 4 - Droits et devoirs des Membres

L'inscription au Site est ouverte à toute personne de plus de 14 ans, disposant d'un accès à Internet.
Toutefois, pour les mineurs, le solde de leur compte ne pourra être débloqué que si une autorisation établie par l'autorité parentale dont ils dépendent, ainsi que la copie d'une pièce d'identité attestant la qualité du signataire de cette autorisation est envoyé à l'adresse du bureau de liaison de notre Société en France.
Aucun paiement ne sera établi avant réception de cette autorisation.
Néanmoins, dans le cadre du Site, des articles peuvent être mis en vente directement par nos soins, et le paiement uniquement autorisé grâce au montant du compte du Membre.
Ce système sera alors ouvert à TOUS les Membres sans distinction d'âge.

Pour participer à ce programme de marketing autorisé, le Membre doit en permanence disposer d'une adresse E-Mail valide, et pour cela, il devra lors de son inscription et à chaque modification de son adresse, effectuer la validation de celle-ci en cliquant sur le lien qui lui sera automatiquement envoyé.
En l'absence de validation, le Membre ne peut prétendre à aucun service ou paiement. Même dans le cadre des gains liés au parrainage d'autres Membres.

Article 5 - Obligation du Membre

Le Membre s'engage à fournir lors de son inscription et du remplissage de l'ensemble des questionnaires proposés sur le site des informations exactes.

Il doit notamment indiquer son année de naissance, son département de résidence et son sexe ainsi qu'une adresse E-mail valide.

Un Membre ne peut créer qu'un seul et unique compte sous peine de résiliation complète.

Le compte du Membre n'est considéré comme actif qu'une fois son adresse E-Mail validée, et sous réserve de valider chaque nouvelle adresse en cas de modification de celle-ci. La validation se fait en cliquant sur le lien présent dans le mail d'inscription. Le Membre a seul droit d'accéder à son compte. Il ne peut en aucun cas concéder ce droit à quiconque.

Le Membre est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel du mot de passe qui lui permet d'accéder à sa page personnelle, aux données se rapportant à son compte et aux services proposés par la Société.

Le Membre ne peut utiliser le Site à des fins qui se révéleraient contraire aux intérêts et à l'image du Site et de la Société.

Le Membre, sauf à perdre sa qualité de Membre dans les conditions fixées par l'article 7 du présent règlement, ne peut procéder à l'expédition en grand nombre de messages électroniques non sollicités (spamming) afin de trouver des filleuls.

Le Membre s'engage à respecter les conditions d'adhésion et de bonne conduite décrites dans le présent règlement.

Article 6 - Parrainage

Les Membres peuvent parrainer leurs proches, amis, collègues et famille.

Lorsque des personnes s'inscrivent en suivant le lien de parrainage d'un Membre, ou en indiquant le pseudo d'un Membre dans la zone parrain de la page d'inscription, ils deviennent automatiquement des filleuls du Membre. Le Membre « parrain » bénéficie alors d'un pourcentage des gains de ses filleuls. Les modalités et niveaux des gains de parrainage sont expliqués sur le site dans la rubrique FAQ.

Il n'y a pas de niveaux de parrainage, néanmoins, le Membre parrain bénéficie du même pourcentage sur les gains directs de ses filleuls que sur ceux liés à leurs propres parrainages, et ce sans la moindre limite.

Article 7 - Résiliation des comptes

Par la Société : la Société se réserve le droit de résilier, sans préavis, l'adhésion de tout Membre dès lors que celui-ci, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, est reconnu coupable de fraude ou de tentative de fraude à l'encontre du Site, ou qu'il contrevient à l'une quelconque des dispositions prévues au titre du présent règlement.

Par le Membre : cette résiliation peut être effectuée depuis un lien dans l'espace Membre dans la Rubrique « Mon Compte » à tout moment sans questions. Pour éviter les résiliations accidentelles, un mail est envoyé pour prévenir le Membre de la résiliation de son compte et une période de réflexion de 30 jours est prévue, période pendant laquelle le Membre peut annuler la résiliation simplement en s'identifiant normalement sur le Site. Passé cette période de réflexion, la résiliation est irrévocable. Elle entraîne la perte du bénéfice de l'ensemble des gains non versé et des éventuels parrainages.

Les données concernant le Membre sont alors automatiquement et intégralement supprimées.

Le Membre ne peut ni prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit ni revendiquer quelques dommages intérêts d'aucune sorte.

Article 8 – Fonctionnement du Programme

Le Site propose à ses Membres de participer à un programme de Marketing Autorisé. Cela consiste en l'affichage de pages web publicitaires, contenant soit des bandeaux publicitaires soit redirigeant directement sur des sites web en utilisant une adresse internet personnelle proposée sur le Compte du Membre.

Cette adresse peut être mise dans les favoris du Membre ou en page de démarrage, mais elle est également cliquable directement depuis la Rubrique « Mon Compte ». Chaque jour le Membre peut afficher autant de pages publicitaires qu'il le souhaite, MAIS un nombre maximum quotidien de pages (appelées PageADS) créditera le Compte du Membre de points (les ADS).

De même, entre l'affichage de chaque « PageADS », un délai est instauré afin de limiter l'intérêt d'afficher en une seule fois l'ensemble des « PageADS » de la journée. Une fois le nombre maximum quotidien de « PageADS » atteint, ou si le délai n'est pas écoulé, le Membre affichera des pages sans compensations.

A l'inscription,

Le délai est de 20 minutes entre 2 « PageADS ».

Le nombre de « PageADS » quotidien est limité à 20.

Ces limites sont évolutives aux conditions expliquées sur le Site.

Article 9 – Conversion des ADS

Pour convertir les ADS gagnés en argent ou en cadeaux, le Site propose à ses Membres de participer à des jeux basés sur le principe de l'Instant Gagnant (les InstantADS) où l'on sait immédiatement si l'on a remporté le lot en jeu ou sinon, le nombre de participants avant le gagnant.

Ce système ne fait pas appel au hasard et il n'y a pas de tirage au sort pour attribuer le lot proposé.

Les lots des InstantADS sont calculés en fonction des revenus du Site et du nombre de participants nécessaire à leur attribution.

L'argent gagné est crédité sur le compte du gagnant qui pourra l'utiliser plus tard pour demander un paiement.

Dans le cas de lots autre qu'en numéraire, il pourra être demandé au Membre d'indiquer son adresse complète.

Article 10 - Obtention et paiement des gains

Dès que son compte atteint 15 €, un Membre peut demander dans la boutique du Site un paiement. Les paiements seront effectués par virements par PayPal.

Les paiements sont effectués à l'adresse E-mail validée renseignée par le Membre. Si l'adresse ne permet pas de versement par PayPal le paiement demandé sera perdu.

Le virement est enregistré et apparaît alors dans la rubrique « Mon Compte » avec son état d'avancement.

Passé un délai d'un mois à compter de l'exécution du virement, aucun recours n'est plus possible quant à une éventuelle mise en cause du montant y figurant.

Le nombre de virements proposés, le montant minimum, le mode de paiement ainsi que les modalités de requête du paiement peuvent être modifiés à tout moment par la Société. Elle s'engage seulement à prévenir les Membres par le moyen qu'elle jugera suffisant (mail, affichage sur le Site...).

Pour les Membres Français :

En application de l'article 92-1 du code général des impôts, les sommes perçues par chaque Membre sont susceptibles de devoir être déclarées par ses soins sur sa déclaration annuelle de revenus ; en cas de doute, il appartient au Membre de se rapprocher de la Société.

« European Dragon Group » décline toute responsabilité concernant quelque manquement que ce soit de la part du Membre au regard des obligations fiscales qui lui incombent.

Article 11 - Responsabilité

La Société ne peut être tenue pour responsable et attaquée notamment en cas d'arrêt momentané du Site consécutif à son actualisation, aux améliorations, informatiques ou autres, entreprises par la Société et non encore abouties.

Dans ce cas, l'activité entière du Site est provisoirement suspendue, et le compte du Membre est inaccessible

Il en est de même en cas de difficulté de fonctionnement, voire d'interruption momentanée du Site non imputable à la Société, pouvant résulter, par exemple, de coupures d'électricité ou d'interruption des services d'hébergement.

La Société n'est pas non plus considéré comme responsable si le nombre de pages ADS vues par un Membre ne lui semble pas suffisant voir si il est inexistant.

Les Membres s'interdisent expressément d'engager une procédure judiciaire ou une réclamation quelconque au motif d'une absence de revenus perçus dans le cadre des services proposés par notre Site.

Article 12 - Liens externes

La Société décline toute responsabilité concernant le contenu et la gestion des Sites externes vers lesquels seront dirigés les Membres participants à son programme. Elle mettra néanmoins tout en œuvre pour éviter toutes redirections vers des sites contraires aux lois internationales et supprimera immédiatement tous liens vers ces sites, en cas de signalement de la moindre infraction.

La Société mettra également tout en œuvre pour éviter de présenter à ses Membres mineurs tout sites à caractères érotique ou expressément orienté vers un public adulte.

Article 13 - Propriété intellectuelle

« European Dragon Group » est propriétaire du nom de domaine, des logos et de l'ensemble du contenu du Site. Les Membres participants à des concours ou des appels pour développer le Site dans son aspect visuel ou pour son contenu déclarent, par l'acceptation de ce règlement, céder tous leurs droits sur le produit de leur participation à la Société.

Le Membre reconnaît ne posséder aucun droit sur le Site autre que l'accès à ses informations personnelles et à l'utilisation normale de son compte.

Article 14 - Protection de la vie privée et des informations personnelles

La Société s'engage à ne communiquer aucun des renseignements vous concernant sans votre autorisation expresse, sauf dans des cas exceptionnels, d'ordre juridique ou fiscal notamment.

La Société ne revendra jamais les informations nominatives fournies par ses Membres, sauf revente complète de la Société.

Le Membre accepte cependant que, ses informations nominatives soient communiquées à certains personnels tels qu'experts-comptables, toutes personnes tenues au secret professionnel dans le cadre d'accords stricts de confidentialité les liants à la Société.

Le Membre accepte que les informations personnelles qui le concernent puissent être utilisées, de manière non nominative, à des fins statistiques. Ces statistiques permettant la constitution de liste non nominative à destination des annonceurs.

Le Membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, le Membre doit se connecter sur son compte pour toutes les données nominatives, ou écrire depuis la page contact du Site pour l'ensemble des autres données.